

Délibération n° 2022-04-07/02

Objet : Composition des commissions municipales permanentes - Modifications

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU JEUDI 07 AVRIL 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le jeudi sept avril, le Conseil municipal de la commune de Pérols (Hérault), régulièrement convoqué le vendredi 1<sup>er</sup> avril 2022, s'est réuni à 19h00, à titre exceptionnel et après information au Préfet salle Yves Abric, place Fanfonne Guillierme, dans le respect des règles de sécurité sanitaire et de distanciation sociale nécessaires à la lutte contre la propagation de l'épidémie de Covid-19, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre RICO.

La séance s'est déroulée avec un nombre limité de personnes dans le public (10 maximum) et a été retransmise en direct par voie électronique, conformément à la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021.

**Nombre de membres en exercice : 29**

**Nombre de membres présents : 24**

**Nombre de membres représentés : 3**

**Secrétaire de séance : Laurie BELTRA**

**Présents : Jean-Pierre RICO**

Mario MARCOU - Jocelyne TAVERNE - Jean-Marc MALEK - Xavier MIRAULT - Olivier BOUDET  
Françoise BERTOUY - Patricia NIVASSE - Maryline BENEDETTI - Michel LITTON - Jean-Marc  
LÉIENDECKERS - Francine BOYER - Pascale MARCHAL - Fabrice IRANZO - Benoît DELTOUR – Romain  
CASAS-MATEU - Laurie BELTRA - Philippe CATTIN-VIDAL - Véronique CHIREUX - Laurent CHAMARD-  
BOIS - Laurent TATON - Caroline SAROCHAR - Cathy PROST - Bernadette CONTE-ARRANZ

**Absents représentés :** Colette MORETEAU *pouvoir* à Françoise BERTOUY- Brigitte RODRIGUEZ  
*pouvoir* à Francine BOYER - Julien RODIER *pouvoir* à Françoise BERTOUY

**Absents excusés :** Christiane PISTRE- Patrick PASQUIER

Le quorum étant atteint, conformément à la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 prolongeant le régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, l'assemblée peut délibérer.

---

**Monsieur le Maire rapporte :**

Vu la délibération n°2020-09-17/1 du 17 septembre 2020 portant création de 9 commissions permanentes composées chacune de 9 membres ;

Considérant la création d'une 10ème commission dénommée Numérique et Démarche RSO et la nécessité d'en élire les membres ;

La composition des commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Ainsi, les 3 listes politiques issues des élections municipales sont représentées dans les commissions municipales :

- Liste *Ensemble pour Pérois* : 7 sièges
- Liste *Unir Pérois* : 1 siège
- Liste *Pérois Démocratie Citoyenne* : 1 siège

En application de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, la désignation des membres des commissions doit être effectuée au scrutin secret, sauf si le Conseil municipal décide à l'unanimité le vote à main levée.

Préalablement à l'envoi du présent projet de délibération, les 3 listes politiques composant l'assemblée ont été informées du projet de création de la commission Numérique et démarche RSO et invitées à faire part de leurs candidats.

Considérant les modifications intervenues dans la composition du Conseil municipal ;

Considérant la démission de **Marc Pellet**, il est proposé au Conseil municipal de le remplacer par **Julien Rodier** dans les commissions dans lesquelles il siégeait :

- Finances & commande publique
- Vie Associative & Sports
- Ressources Humaines & Emploi

Considérant la demande de **Christiane Pistre** pour des raisons personnelles, de siéger uniquement dans la commission Enfance & Jeunesse, il est proposé au Conseil municipal de la remplacer dans les autres commissions comme suit :

- Finances & commande publique : **Fabrice Iranzo**
- Solidarité & affaires sociales : **Pascale Marchal**
- Qualité de vie, vivre ensemble & animations : **Julien Rodier**
- Commerce & cœur de ville : **Maryline Benedetti**

Considérant la proposition de modifier la dénomination de la commission Culture, Communication & Protocole comme suit :

- commission Culture

Considérant que **Bernadette Conte-Arranz** a démissionné de sa fonction d'adjointe au Maire et du groupe majoritaire, il est proposé au Conseil municipal pour des motifs de bonne administration des affaires de la commune, de la remplacer dans les commissions dont elle est membre, par un élu appartenant à la majorité municipale :

- Finances & commande publique : **Maryline Benedetti**
- Culture : **Mario Marcou**
- Enfance & jeunesse : **Françoise Bertouy**

Considérant les démissions successives d'**Isabelle Gianiel** le 5 avril 2022 puis de **Laurinda Moreira Da Silva** le 7 avril 2022, il est proposé au Conseil municipal de les remplacer par **Patrick Pasquier** suivant sur la liste Unir Pérois dans les commissions dans lesquelles Isabelle Gianiel siégeait :

- Enfance & jeunesse
- Qualité de vie, vivre ensemble & animations

Après appel à candidatures,

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- ➔ Procéder à l'élection à scrutin secret des membres des commissions ou décider, à l'unanimité, de procéder à la nomination des membres des commissions à main levée.

- Désigner les membres de la nouvelle commission Numérique et démarche RSO conformément aux candidatures déposées par les 3 listes politiques issues des élections municipales comme suit :

<b>NUMERIQUE &amp; DEMARCHE RSO</b>		
<b>ENSEMBLE POUR PEROLS</b>	<b>UNIR PEROLS</b>	<b>PEROLS DEMOCRATIE CITOYENNE</b>
Patricia NIVASSE	Laurent CHAMARD-BOIS	Laurent TATON
Mario MARCOU		
Jocelyne TAVERNE		
Jean-Marc MALEK		
Xavier MIRAULT		
Pascale MARCHAL		
Laurie BELTRA		

- Approuver la nouvelle dénomination de la commission Culture ;
- Désigner les membres des commissions conformément aux modifications susvisées et reprises dans les tableaux ci-dessous :

<b>FINANCES &amp; COMMANDE PUBLIQUE</b>		
<b>ENSEMBLE POUR PEROLS</b>	<b>UNIR PEROLS</b>	<b>PEROLS DEMOCRATIE CITOYENNE</b>
Julien RODIER	Philippe CATTIN-VIDAL	Laurent TATON
Maryline BENEDETTI		
Jocelyne TAVERNE		
Jean-Marc LEÏENDECKERS		
Laurie BELTRA		
Michel LITTON		
Fabrice IRANZO		

<b>CULTURE</b>		
<b>ENSEMBLE POUR PEROLS</b>	<b>UNIR PEROLS</b>	<b>PEROLS DEMOCRATIE CITOYENNE</b>
Mario MARCOU	Véronique CHIREUX	Caroline SAROCHAR
Colette MORETEAU		
Jean-Marc MALEK		
Maryline BENEDETTI		
Brigitte RODRIGUEZ		
Patricia NIVASSE		
Fabrice IRANZO		

<b>SOLIDARITE &amp; AFFAIRES SOCIALES</b>		
<b>ENSEMBLE POUR PEROLS</b>	<b>UNIR PEROLS</b>	<b>PEROLS DEMOCRATIE CITOYENNE</b>
Xavier MIRAULT	Laurent CHAMARD-BOIS	Cathy PROST
Pascale MARCHAL		
Olivier BOUDET		
Françoise BERTOUY		
Colette MORETEAU		
Maryline BENEDETTI		
Francine BOYER		

<b>COMMERCES &amp; CŒUR DE VILLE</b>		
<b>ENSEMBLE POUR PEROLS</b>	<b>UNIR PEROLS</b>	<b>PEROLS DEMOCRATIE CITOYENNE</b>
Jocelyne TAVERNE	Philippe CATTIN-VIDAL	Cathy Prost
Françoise BERTOUY		
Jean-Marc MALEK		
Jean-Marc LEÏENDECKERS		
Maryline BENEDETTI		
Fabrice IRANZO		
Olivier BOUDET		

<b>ENFANCE &amp; JEUNESSE</b>		
<b>ENSEMBLE POUR PEROLS</b>	<b>UNIR PEROLS</b>	<b>PEROLS DEMOCRATIE CITOYENNE</b>
Christiane PISTRE	Patrick PASQUIER	Caroline SAROCHAR
Françoise BERTOUY		
Colette MORETEAU		
Brigitte RODRIGUEZ		
Patricia NIVESSE		
Fabrice IRANZO		
Laurie BELTRA		

<b>VIE ASSOCIATIVE &amp; SPORTS</b>		
<b>ENSEMBLE POUR PEROLS</b>	<b>UNIR PEROLS</b>	<b>PEROLS DEMOCRATIE CITOYENNE</b>
Olivier BOUDET	Véronique CHIREUX	Laurent TATON
Mario MARCOU		
Xavier MIRAULT		
Jean-Marc LEÏENDECKERS		
Francine BOYER		
Benoît DELTOUR		
Julien RODIER		

<b>RESSOURCES HUMAINES &amp; EMPLOI</b>		
<b>ENSEMBLE POUR PEROLS</b>	<b>UNIR PEROLS</b>	<b>PEROLS DEMOCRATIE CITOYENNE</b>
Françoise BERTOUY	Philippe CATTIN-VIDAL	Cathy PROST
Jocelyne TAVERNE		
Julien RODIER		
Jean-Marc MALEK		
Maryline BENEDETTI		
Fabrice IRANZO		
Pascale MARCHAL		

<b>QUALITE DE VIE, VIVRE ENSEMBLE &amp; ANIMATIONS</b>		
<b>ENSEMBLE POUR PEROLS</b>	<b>UNIR PEROLS</b>	<b>PEROLS DEMOCRATIE CITOYENNE</b>
Mario MARCOU	Patrick PASQUIER	Cathy PROST
Maryline BENEDETTI		
Francine BOYER		
Patricia NIVESSE		
Romain CASAS-MATEU		
Xavier MIRAULT		
Julien RODIER		

**COMPOSITION INCHANGEE :**

CADRE DE VIE, URBANISME & DEVELOPPEMENT DURABLE		
ENSEMBLE POUR PEROLS	UNIR PEROLS	PEROLS DEMOCRATIE CITOYENNE
Jean-Marc MALEK	Laurent CHAMARD-BOIS	Caroline SAROCHAR
Michel LITTON		
Patricia NIVASSE		
Pascale MARCHAL		
Fabrice IRANZO		
Benoît DELTOUR		
Laurie BELTRA		

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide à l'unanimité de procéder à la nomination des membres des commissions à main levée.
- Approuve à l'unanimité la composition des commissions telles que proposées ci-dessus.

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Fait à Pérols,  
pour extrait conforme le 07 avril 2022  
Le Maire  
Jean-Pierre RICO



*Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, affichage ou notification.*